

ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programmes d'audits – Méthode de surveillance continue

DONNÉES ET INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ FOURNIES PAR
DES PARTIES PRENANTES EXTERNES À L'APPUI DE L'USOAP CMA

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Lorsqu'elle évalue la situation d'un État en matière de sécurité, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) s'appuie, dans une certaine mesure, sur des données provenant d'autres sources et sur des informations et des conclusions d'audits dont certaines, si elles ne sont pas correctement évaluées, pourraient affaiblir ou neutraliser le rôle qui est la raison d'être du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (USOAP CMA) et influencer sur ce programme indépendant institué par l'Assemblée de l'OACI. Il est nécessaire de se pencher et de se prononcer sur la possibilité d'exclure des fiches sur la sécurité par État ou par région les données et informations sur la sécurité provenant de parties prenantes externes, et de s'appuyer sur un ensemble de données universel alimenté au moyen de l'USOAP CMA de l'OACI, programme qui concerne tous les États membres.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- prendre acte du contenu de la note présentée par l'Afrique du Sud ;
- demander à l'OACI de veiller à ce que les informations pertinentes pour les décisions concernant la capacité d'un État d'assurer la supervision efficace de la sécurité proviennent uniquement des résultats de l'audit USOAP CMA, seul programme universel qui s'étend à tous les États membres et qui a été approuvé par le protocole d'accord de l'USOAP CMA signé par les États et par l'OACI ;
- demander à l'OACI d'envisager d'exclure les données et les informations sur la sécurité fournies par des parties prenantes externes des fiches et rapports sur la sécurité par région ou par État, qui sont téléchargeables au moyen du Système intégré d'analyse et de compte rendu des tendances de la sécurité (iSTARS).

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Chaque vol est sûr et sécurisé</i> et <i>L'aviation assure une mobilité fluide, accessible et fiable pour tous</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Doc 9735, <i>Manuel du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Surveillance continue</i> Cadre en ligne du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Méthode de surveillance continue (OLF) Système intégré d'analyse et de compte rendu des tendances de la sécurité (iSTARS) Fiches et rapports sur la sécurité par région ou par État (<i>Regional/State Safety Briefings/Reports</i>)

1. INTRODUCTION

1.1 La présente note vise à informer l'Assemblée et à lui demander de se pencher et de se prononcer sur les questions suivantes :

- a) la nécessité pour l'OACI d'envisager d'exclure certaines données et informations sur la sécurité obtenues auprès de parties prenantes externes à l'Organisation des fiches et rapports sur la sécurité téléchargeables au moyen du Système intégré d'analyse et de compte rendu des tendances de la sécurité (iSTARS) ;
- b) la nécessité d'évaluer la conformité en matière de sécurité et la capacité de supervision de la sécurité de tous les États en se fondant sur l'USOAP CMA, programme reconnu au niveau mondial et approuvé par l'ensemble des États membres.

2. CONTEXTE

2.1 Au chapitre 3 du *Manuel du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité – Surveillance continue* (Doc 9735, 5^e édition, 2023), il est clairement indiqué que la Méthode de surveillance continue (CMA) du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) fournit à l'OACI un mécanisme de collecte des données et informations sur la sécurité à partir de trois sources principales, à savoir les États membres, les parties prenantes internes et les parties prenantes externes, par l'intermédiaire du Cadre en ligne (OLF) (Doc 9735, par. 3.3.1).

2.2 Les parties prenantes externes comprennent les organisations nationales, régionales, supranationales et internationales ayant passé avec l'OACI un accord juridique permanent sur les activités de suivi (Doc 9735, par. 3.3.4).

2.3 Les données susmentionnées fournissent des informations et des indicateurs examinés par l'OACI afin de prioriser les activités USOAP CMA à mener pour les États membres (voir Doc 9735, par. 3.5.1g).

2.4 Un résumé détaillé des données et des informations fournies à cet égard figure en première page de la fiche ou du rapport sur la sécurité par région ou par État (tableau de bord) de tous les États membres, téléchargeables depuis iSTARS.

3. ANALYSE

3.1 Lorsqu'elle évalue la situation d'un État en matière de sécurité, l'OACI s'appuie, dans une certaine mesure, sur des données provenant d'autres sources et sur des informations et des conclusions d'audits qui ne sont pas universelles, dont certaines, si elles ne sont pas correctement évaluées, pourraient affaiblir ou neutraliser le rôle qui est la raison d'être de l'USOAP CMA et influencer sur ce programme indépendant institué par l'Assemblée de l'Organisation.

3.2 Il importe de noter que les États membres et leurs compagnies aériennes respectives ne font tous pas l'objet de différents programmes d'audit extérieurs à l'USOAP CMA. Par exemple, certains programmes sont fondés sur des accords bilatéraux de transport aérien et ne s'appliquent pas universellement à l'ensemble des États membres de l'OACI. En outre, tous les États membres ne disposent pas d'exploitants assurant des vols à destination, en provenance ou à l'intérieur de l'Europe, et toutes les compagnies aériennes ne sont pas membres de l'Association du transport aérien international (IATA).

En conséquence, les données provenant de certaines de ces sources ne fournissent pas une vision uniforme et globale applicable à tous les États.

3.3 Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé que l'OACI exclue les données et les informations sur la sécurité fournies par des parties prenantes externes des fiches et rapports sur la sécurité par région ou par État. Étant donné que certaines de ces sources externes se fondent sur des programmes d'audit qui ne sont pas mis en œuvre universellement, la prise en compte de leurs données et informations pourrait compromettre l'uniformité et l'objectivité des résultats d'audit USOAP CMA, ainsi que les conclusions de l'OACI concernant la situation d'un État en matière de sécurité et la priorisation des futurs audits USOAP CMA.

3.4 En outre, certains des programmes extérieurs à l'USOAP CMA pourraient même mettre en lumière des décalages entre les audits USOAP CMA pilotés par l'OACI et les audits exécutés par des parties prenantes externes dans le même État.

4. RECOMMANDATIONS

4.1 En vue d'éviter que l'OACI ne disperse ses efforts et de garantir que les États fassent l'objet d'un seul audit USOAP CMA approuvé aux fins d'évaluer leur conformité en matière de sécurité et leur capacité de supervision de la sécurité effective, il importe de s'appuyer sur un programme universel et, par conséquent de :

- a) demander à l'OACI de veiller à se fonder exclusivement sur les résultats de l'USOAP CMA lorsqu'elle détermine la capacité d'un État de s'acquitter de ses responsabilités en matière de supervision de la sécurité, ce programme étant le seul mécanisme mis en œuvre universellement, élaboré et approuvé par l'Assemblée de l'OACI et officialisé par le protocole d'accord signé par tous les États membres ;
- b) demander à l'OACI d'envisager d'exclure les données et les informations sur la sécurité fournies par des parties prenantes externes des fiches et rapports sur la sécurité par région et par État, y compris ceux qui sont disponibles dans iSTAR, afin de maintenir la cohérence, l'impartialité et la crédibilité du programme mondial de supervision de la sécurité de l'Organisation.